



Justificatif de pret pour recouvrement

Par **benjamin1976_old**, le 11/11/2007 à 18:09

bonjour suite a mon divorce j'ai bradé mon commerce. Le prix de vente ne couvre pas tous les fournisseurs il me faut 35 000€ pour rembourser tous le monde j'ai repris le travail comme salarié et je gagne 1300€ mensuel. j'ai 300€ de pension alimentaire pour 2 enfants a verser chaque mois. Je n'ai plus de compte bancaire mais mon pere me fait un pret de 15 000€ en SON NOM pour rembourser le plus urgent .banque urssaf securite social etc.... cout du credit 360€ par mois sur 48 mois voici ma question la justification de ces 360€ que je rembourse a mon pere peut'elle etre admise par les tribunaux pour la suite des autres recouvrement. merci de votre reponse
veuillez agree mes salutations sincereres